

DELIBERATION N° 15 / CUD/SG/ 2015

**COMPLETANT LA DELIBERATION N°13/CUD/SG/2010
INSTITUANT LA GESTION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE**

EXPOSE DE MOTIFS :

Le projet de délibération portant sur la mise en fourrière, des dispositifs publicitaires, des conteneurs, camions, remorques et autres objets qui encombrant les voies et emprises publiques, vient renforcer la lutte contre le désordre urbain.

Certains véhicules ou objets trouvés en contravention peuvent également être immobilisés ou mis en fourrière. Cette mise en fourrière entraîne de facto, la manutention, le remorquage et leur transport.

Le retrait des objets ainsi saisis donne lieu au paiement des amendes et ainsi que les frais supplémentaires dus à leur enlèvement.

La présente délibération soumis à votre vote vient compléter la Délibération sus mentionnée.

Fait à Douala, le 27 MARS 2015

Le Délégué du Gouvernement



Dr. NTONE Fritz

GRILLE DES FRAIS DUS A L'ENLEVEMENT DES VEHICULES ET AUTRES EFFETS TROUVES EN INFRACTION SUR LA VOIE

N°	DESIGNATION DES OBJETS	SPECIFICATION DES TACHES	FRAIS CORRESPONDANTS
01	Véhicules utilitaires	Elingue-Manutention -Remorquage	30 000 FCFA
02	Véhicules Tout terrain/Minibus	Elingue-Manutention -Remorquage	50 000 FCFA
03	Camion, Autobus, Engins lourds	Manutention -Remorquage	100 000 FCFA
04	Conteneurs 40 pieds	Elingue-Manutention -Transport	100 000 FCFA
05	Conteneurs 20 pieds	Elingue-Manutention -Transport	50 000 FCFA
06	Caisses, Kiosques, de 4m ² ou moins	Elingue-Manutention -Transport	25 000 FCFA
07	Panneaux publicitaires de plus 3 m ²	Dessouchage-Manutention-Transport	50 000 FCFA
08	Panneaux publicitaires de moins de 3 m ²	Dessouchage-Manutention-Transport	30 000 FCFA
09	Enseignes lumineuses fixées en hauteur	Découpe-Manutention-Transport	10 000 FCFA/m ²
10	Enseignes lumineuses implantées au sol	Découpe-Manutention-Transport	5 000 FCFA/m ²
11	Banderoles, Drapeaux, Bâches	Dépose-Pliage-Transport	5 000 FCFA



DR. ANTOINE NTONE Fritz